

Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie, LABM, Cuir et Habillement 7, passage Tenaille – 75014 PARIS 01 40 52 85 60 - fopharma@wanadoo.fr www.fo-pharma-cuir-habillement.com

COMMUNIQUE FEDERAL

Le Ministère de l'Economie a récemment mandaté l'Inspection Générale des Finances pour examiner la situation de 37 professions réglementées, pour déterminer si elles bénéficient de « rentes » et préconiser des réformes pour faire baisser les prix. Le but serait, le cas échéant, de déréglementer pour donner du pouvoir d'achat aux Français.

La Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie attire l'attention des Pouvoirs Publics et du public sur l'application de ce principe à la Pharmacie, maillon essentiel de la chaîne de Santé Publique.

Ouvrir la voie de la vente des médicaments à la grande distribution représente un danger majeur en matière de Santé Publique, en faisant du médicament un produit de consommation courante, avec un risque de voir une augmentation significative d'accidents d'automédication, source de conséquences importantes pour la Santé Publique. De plus, dans un contexte économique déjà très difficile, cette disposition, si elle s'avérait, risquerait de peser lourdement sur les emplois, allant même jusqu'à une remise en cause de certains métiers de cette branche professionnelle.

S'il n'appartient pas à notre Organisation Syndicale de défendre les intérêts économiques des professionnels de l'Officine, il est néanmoins de notre responsabilité d'attirer largement l'attention sur les conséquences d'une éventuelle décision de ce type.

A l'évidence, l'acte pharmaceutique doit impérativement accompagner la vente du médicament au public, ce qui nous semble loin d'être garanti hors du circuit officinal qui, par ailleurs, offre un maillage territorial de proximité équilibré et efficace.

Non seulement la déréglementation ne nous semble pas représenter une réelle source de pouvoir d'achat mais, de plus, ses effets secondaires placent cette mesure sous un rapport bénéfice/risques extrêmement défavorable.

La Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie invite donc les Pouvoirs Publics à prendre en considération les conséquences que peuvent engendrer une telle déréglementation sur la Santé Publique.

Fait à Paris, le 17 juillet 2014

Olivier CLARHAUT, Secrétaire fédéral FO Pharmacie pour l'Officine officine.fopharmacie@gmail.com